



Non, nous ne prierons pas en classe !

Le nouveau Secrétaire général de l'Enseignement catholique, Guillaume Prévost, projette : « de redonner clairement le droit à une enseignante de faire une prière le matin avec ses élèves » ([Radio KTO](#), 12 septembre 2025).

Ne vous en déplaie, Monsieur Prévost, **non, nous ne prierons pas en cours**.

Nous sommes agent.es public.ques de l'État, **notre seul et unique employeur**, nous en resterons à une stricte neutralité comme la [Loi Debré](#) l'impose, par respect pour nos élèves et nos étudiant·es, leurs parents et nous-mêmes.

Ce qui nous motive, le « cœur de notre projet » reste et demeure de faire de l'école le lieu d'une émancipation éclairée, de bien-être et de savoir !

Le SUNDEP Solidaires, syndicat laïc, combat et combattra sous toutes ses formes les dérapages de l'instance confessionnelle qui semble préparer une mise en cause de ce même principe de laïcité

Et puis quoi, encore ?

Monsieur Prévost justifie son projet de « prière en classe » en faisant valoir la **liberté de conscience** des enseignant.es, des élèves et des parents. Attaque décomplexée au sens même de la liberté de conscience, ce nouveau tour de force consiste à renverser les paradigmes.

Le SUNDEP Solidaires appelle le Ministère de l'Éducation nationale à réagir promptement et à protéger ses enseignant.es dans les établissements privés sous contrat avec l'état.

Nommé par les évêques de France, à partir du 1^{er} septembre 2025, Guillaume Prévost a remplacé Philippe Delorme au secrétariat général de l'Enseignement catholique. Ancien militaire, nous le connaissons surtout pour la mission qu'il a coordonnée dans la conception et la mise en œuvre du Service National Universel (SNU).

Après la prière, nous mettra-t-il au pas ?

Alors que les temps de messe, dans la plupart des établissements privés catholiques sous contrat, sont organisés sur le temps républicain de la classe, et que des journées pédagogiques entières sont consacrées au « caractère propre » de ces mêmes établissements, contrairement au code de l'éducation, Guillaume Prévost définit les contours d'un nouvel enseignement privé radicalisé un État dans l'État. Pourtant, nous rappelons que l'enseignement privé sous contrat est toujours subventionné à hauteur de 75% par de l'argent public !

Le modèle de l'école doit rester le modèle de l'école républicaine qui combat tous les fanatismes et aiguise l'esprit critique de toutes et tous nos élèves et étudiant·es !

Il n'y aura pas de principe de subsidiarité dans nos établissements privés sous contrat !

Le SUNDEP Solidaires dénonce ce véritable séparatisme, cet entre-soi intolérable contre lequel nous continuerons de lutter avec acharnement

national@sundep-solidaires.org